

# L'AIC, des origines à aujourd'hui 380 ans

1617 ..... 1997

*Par Mauricette Borloo,  
Vice-présidente de l'AIC  
et Marie Claire Guichard,  
membre du Bureau exécutif de l'AIC*

## *Les origines*

### *Châtillon les Dombes: 1617*

Le 1er août 1617, Monsieur Vincent prend possession de sa nouvelle paroisse. Elle a quelque 2 000 habitants. Il va tout transformer en quelques semaines.

Un nouvel événement, en apparence banal, l'interpelle à nouveau. Il raconte:

J'étais curé en une petite paroisse, quoiqu'indigne. On me vint avertir qu'il y avait un pauvre homme malade et très mal accommodé en une pauvre grange, et cela lorsque j'étais sur le point d'aller faire le prône. On me dit son mal et sa pauvreté, de telle sorte que, pris de grande compassion, je le recommandai fortement et avec tant de ressentiment que toutes les dames en furent touchées. Il en sortit de la ville plus de cinquante; et moi, je fis comme les autres, le visitai et le trouvai en tel état que je jugeai à propos de le confesser; et comme je portais le Saint Sacrement, je rencontrai des femmes par troupe et Dieu me donna cette pensée: "Ne pourrait-on point réunir ces bonnes dames et les exhorter à se donner à Dieu pour servir les pauvres malades? (IX,208-209).

*Je proposai à toutes ces bonnes personnes que la charité avait animées à se transporter là, de se cotiser, chacune une journée, pour faire le pot non seulement pour ceux-là, mais pour ceux qui viendraient après; et c'est le premier lieu où la Charité a été établie. (IX, 244).*

Nous sommes le 20 août 1617. Trois jours plus tard, le 23, Monsieur Vincent organisait la première équipe de dames chargée de s'occuper des malades à domicile. Il rédigeait alors le premier règlement de l'association. Il contient en germe tous les autres règlements qui seront rédigés par la suite. Le but y est clairement défini: "assister spirituellement et corporellement les pauvres". La raison en est donnée: "la charité est la marque infaillible des vrais enfants de Dieu". La méthode en est fournie: les pauvres ne manquent pas de personnes charitables, ils

souffrent "du manque d'ordre à les soulager", les priorités sont fixées: aller vers ceux qui sont les plus pauvres et les plus isolés.

La première "*confrérie de la Charité*" se met en place, elle est officiellement reconnue par l'archevêque de Lyon le 24 novembre 1617 et érigée le 8 décembre.

### ***Un développement extraordinaire***

En septembre 1618, prêchant à Joigny, il visite un petit hôpital. Il y rencontre de nombreux malades abandonnés et il va orienter la "Charité de Joigny" vers cette nouvelle détresse (XIII, 441). En 1619, sur intervention de Monsieur de Gondi, il est nommé "aumônier général des galères". Il découvre alors la situation épouvantable des galériens et lance aussitôt une nouvelle Charité pour répondre à l'appel de ces prisonniers (XIII, 475).

Son ministère, ses relations, ses observations lui font découvrir d'autres situations catastrophiques: la misère des enfants de la rue, celle des vieillards, des adultes sans travail, des orphelins, des enfants abandonnés, des veuves, de ceux qu'il appelle "les pauvres honteux", les ruinés du fait de la guerre. Partout, il adapte les structures des "Charités" pour répondre à ces divers appels et bientôt toute la France va connaître cette nouvelle association.

A l'oeuvre immense des Charités, Monsieur Vincent a joint la fondation de la Congrégation des prêtres de la mission en 1625. Il disait à chacun de ses missionnaires: "Établissez la Charité partout où vous prêchez la mission. Si elle est déjà en ces lieux, visitez-la, ranimez la ferveur, recrutez d'autres membres. Que votre passage lui donne un renouveau de vie ..." (Coste, Grand saint du grand siècle - t. I, 312).

Il venait également de rencontrer une femme remarquable qui allait devenir sa plus précieuse auxiliaire: Louise de Marillac. Il lui confie l'animation et la coordination des Confréries de Charité. Elle va pendant des mois parcourir les routes, visiter, encourager, apaiser les conflits, rappeler les orientations fondamentales. Elle fut ainsi la première coordonnatrice des "Charités" et elle n'a jamais cessé, au cours de sa vie, d'être attentive à leur action et de travailler à leur développement.

En 1633, elle ouvre sa maison à des filles désireuses de consacrer leur vie au service des pauvres. C'est la naissance de ce qui allait devenir la Compagnie des Filles de la Charité, unies avec les Dames dans le service des pauvres.

En 1634, la première "Charité" est établie en Italie. Le 27 septembre 1660, Monsieur Vincent quitte ce monde. La page de sa vie s'achevait. C'était la première d'un très grand livre qui n'est pas refermé. Aujourd'hui, la fondation de Châtillon

s'étend sur tous les continents. Sous le nom de "Association internationale des charités" (A.I.C.), elle regroupe 250 000 femmes qui, dans la fidélité à leur fondateur, s'engagent ensemble dans la lutte contre la misère. Elles pensent que "le service des pauvres doit toujours être préféré à toutes choses" (IX, 216). Elles essayent "à la lumière de la foi" de découvrir en eux le Christ qui les appelle et qui les mobilise (XI, 32).

### *Qu'est-ce que "les Charités" de saint Vincent de Paul ?*

Trois aspects les caractérisent: leur composition, leur mode d'action, leurs orientations.

- **Leur composition:** elles sont un mouvement essentiellement féminin.
- **Leur mode d'action:** elles travaillent en équipe.
- **Leurs orientations:** toutes les détreesses mais surtout les plus cachées et les plus oubliées.

### *Un mouvement féminin pour une mission féminine*

Faisant cela, il fut amené à découvrir avec plus d'acuité la vocation féminine et la place des femmes dans l'Eglise. En 1657, peu de temps avant sa mort, regardant la situation des Charités qui s'étaient déjà répandues dans le monde, il se félicite de la place et du rôle que les femmes ont ainsi retrouvés.

*Il y a huit cents ans, ou environ, déclare-t-il, que les femmes n'ont pas eu d'emploi public dans l'Eglise. Il y en avait auparavant qu'on appelait "diaconesses" ... Vers les temps de Charlemagne ... cet usage cessa sans que depuis il y en ait aucun; et voilà que la Providence s'adresse aujourd'hui à quelques-unes d'entre vous ... Voyez, Mesdames, par les biens que vous avez faits, combien serait grand le malheur s'ils venaient à manquer. (XIII, 810).*

Les "Charités" donnent effectivement à des chrétiennes un ministère dans l'Eglise, un ministère au service de toutes les détreesses du coeur, du corps et de l'âme.

Les "Charités" ont à la fois une mission sociale et pastorale et, en y participant, des femmes y retrouvent l'épanouissement d'une véritable vocation féminine.

Le "génie" de la femme la conduit, en effet, à être particulièrement attentive à tout ce qui est humain. Jean Paul II n'hésite pas à dire qu'elle est plus capable que l'homme d'attention à la personne humaine concrète et que cela l'engage dans une mission de service et d'amour (Lettre apostolique sur la dignité de la femme, n\_ 29-30). C'est dans le don d'elle-même qu'elle se trouve elle-même.

### *Une action d'équipe*

Une deuxième caractéristique marquant les "Charités" de saint Vincent se situe dans leur mode d'activité.

Les "Charités" sont nées d'une évidence: "Les pauvres souffrent plus par faute d'ordre à les soulager que de personnes charitables" (XIII, 423).

Parce qu'on ne peut répondre seul efficacement aux problèmes de la misère, saint Vincent de Paul organise un autre type de réponse à la fois collective, organisée et en quelque sorte "planifiée".

Dans l'idée de St Vincent, une "Charité" n'est pas un simple regroupement de personnes charitables mais une communauté menant une action concertée. "Agir ensemble": voilà son projet fondamental.

### *Une équipe animatrice*

Chaque "Charité" a ses activités particulières en fonction des besoins locaux, mais toutes les "Charités" d'un pays sont réunies entre elles dans une association nationale. Les associations nationales sont à leur tour regroupées et forment l'Association Internationale des Charités, l'AIC. Ces structures assurent au plan national et international la coordination, l'animation de l'ensemble et une série de services généraux.

Cette structure très souple, voulue par saint Vincent, explique sans doute la pérennité d'un mouvement qui a traversé près de quatre siècles.

### *Une équipe communauté*

L'être ensemble des "Charités" suppose une communauté d'idéal et d'amitié. Rien ne pourra s'accomplir sans une marche commune vers le même idéal.

Il est indispensable aussi d'adhérer aux grandes orientations du mouvement et à la pédagogie de charité qu'il propose. Il faut découvrir ensemble les exigences de solidarité, de respect, de partage que sous-tendent nos activités. La communauté suppose d'abord une vie d'équipe.

Au delà d'une chaleureuse amitié, il y a un projet commun. Monsieur Vincent insiste en ce sens sur les réunions mensuelles d'équipes, sur des temps de réflexion et de prière, sur une formation indispensable pour mener à bien le service qui nous mobilise. Rien ne durera, disait-il, s'il n'y a pas "cette union et cette liaison spirituelle ensemble". Voilà pourquoi il n'hésite pas, à Châtillon, à rédiger un minutieux règlement de 14 pages.

Chaque "Charité" devient alors le signe visible du Christ et de l'Église. Son existence est plus parlante que toute parole. Elle est réponse au souhait de Jésus: "qu'ils soient un pour que le monde reconnaisse que c'est Toi qui m'as envoyé".

Saint Vincent insiste aussi de façon particulière sur la place de l'Eucharistie. Il demande à chaque Équipe de la faire célébrer tous les mois (XIII, 430). Il ne s'agit pas là d'un acte de piété individuel mais d'aller à la source même de la Charité.

### ***Vers les plus pauvres et les plus oubliés***

Après Châtillon, Monsieur Vincent envisageait de fonder en chaque village, sur les terres des Gondi, une équipe de dames orientée vers la visite des malades à domicile. Il pensait qu'ils étaient les plus oubliés; or, dès 1618, il découvre la détresse des pauvres hospitalisés, en 1619 celle des galériens. Il va immédiatement adapter les premières Confréries. Son réflexe est déjà discernable. Il faut découvrir les diverses formes de pauvreté quitte à modifier les plans, les projets et à adapter les structures.

La mission des "Charités de saint Vincent" est de découvrir les misères cachées. L'important est d'être attentif aux détresses les plus oubliées, de susciter des solidarités, de créer des lieux de fraternité où puissent se retrouver ceux que la société exclut ou marginalise.

Les "Charités" de saint Vincent de Paul ne sont pas un mouvement de spiritualité proprement dit mais l'action sociale qu'elles mènent repose sur des exigences de foi. Saint Vincent n'a pas l'habitude de séparer la "sanctification" personnelle du service des pauvres. Il ne pouvait y avoir pour lui de vie chrétienne sans souci des frères en difficulté où qu'ils soient et quels qu'ils soient. "C'est là, écrit-il, la marque infaillible des vrais enfants de Dieu" (XIII, 423). L'amour du prochain est le test de l'amour de Dieu.

La spiritualité des "Charités" est celle de leur fondateur. Monsieur Vincent est évidemment l'enfant de son siècle. Il est marqué par les situations religieuses et sociologiques de son temps, mais ses grandes orientations et l'inspiration de son oeuvre demeurent aujourd'hui les orientations de notre action.

### ***La dimension d'un service***

"Aller aux pauvres c'est aller au Christ", mais on peut aller aux pauvres de bien des façons.

Dans la relation aux pauvres, un danger demeure, celui de revenir vers soi, de se donner bonne conscience, de faire de nos services, de nos partages, une sorte de tremplin spirituel. Saint Vincent en avait bien conscience. Un homme, pour charitable qu'il soit, s'il n'est pas humble n'a pas la charité et sans la charité, quand il

aurait assez de foi pour transporter les montagnes, qu'il donnerait ses biens aux pauvres ... tout cela serait inutile" (Entretiens spirituels, 18 avril 1659, p. 627).

Le deuxième danger est de nous situer comme de simples donateurs. Saint Vincent ici encore rappelle de multiples façons le texte évangélique qui inaugure la vie publique de Jésus. Saint Luc nous décrit cet événement.

La mission que saint Vincent assigne aux "Charités" est avant tout une mission de libération.

En y entrant, nous nous engageons à porter la bonne nouvelle aux pauvres, à les délivrer d'une multitude d'enchaînements, à éclairer le chemin de trop d'aveugles, à travailler à la libération de toutes formes d'oppression.

Cela va nous amener non seulement à une relation aux pauvres, mais aussi, pour les défendre et pour les libérer, à une action institutionnelle dans la société.

Homme des urgences, Monsieur Vincent était aussi un homme de promotion. Pour lui, l'existence d'un service n'avait de sens que s'il débouchait sur une véritable sécurité respectueuse des personnes.

Comme il le disait fréquemment, le but d'un service des pauvres c'est "qu'ils ne soient à charge à personne". On ne peut se contenter de distribuer des secours matériels. Il faudrait ici citer de nombreux entretiens ou lettres qui insistent en ce sens.

Il a toujours préféré donner des instruments de travail, des semences, un métier plutôt qu'un secours ponctuel. Face au rejet de la société du XVIIème siècle qui conduisait à enfermer les pauvres, il réagit avec vigueur. C'est ainsi qu'il a fondé l'Hospice du Nom de Jésus pour libérer les mendiants par l'instruction et le travail. Dans le même esprit, il demande aux Filles de la Charité d'être capables d'enseigner (XI, 43).

### *L'intervention dans la société*

La mission de libération des pauvres amène les Charités à une action dans la société. Avec effarement, Monsieur Vincent a découvert la situation des galériens: cela l'a amené à travailler à la réforme pénitentiaire de son temps. Il a rencontré des malades et il a joué un rôle dans la réforme du système hospitalier. Il a rencontré les victimes de la guerre et a combattu pour la paix dans ses relations avec les plus hauts personnages de l'Etat. Le 6 janvier 1649, il n'hésite pas à demander à Mazarin, premier ministre de la France, de se retirer. Aujourd'hui, des structures sociales de domination et d'exploitation économiques sont marginalisantes et sources d'injustices pour de nombreuses populations. Si l'attention prioritaire aux pauvres nous renvoie à des gestes de réinsertion et de réintégration, elle nous renvoie tout

autant à une intervention auprès de l'opinion et des pouvoirs publics. "Il n'y a point de charité, nous dit encore saint Vincent, qui ne soit accompagnée de justice" (II, 54).

Voilà donc les données essentielles de notre relation au pauvre:

il est le Christ sur notre route,  
notre mission est une mission de libération,  
elle ne s'accomplit que dans la solidarité et le partage fraternel,  
elle nous amène à une action sociale et institutionnelle.

***La Mission***  
***"Assister spirituellement et corporellement"***

Saint Vincent a résumé par ces mots la mission des "Charités": "assister spirituellement et corporellement les pauvres". Le mot "assister" a, au XVIIème siècle une tout autre dimension que celle que nos conceptions modernes lui donnent aujourd'hui.

Il est lié au verbe latin "assistere" qui signifie "se tenir près de", "être avec" plus encore que "seconder". Il comporte les notions de partage, d'accompagnement, de solidarité avec la personne humaine en sa totalité.

L'objectif envisagé est de sauver les pauvres de toutes leurs détresses en privilégiant, nous l'avons vu, tout ce qui est promotion, en réintégrant, libérant, au total en "humanisant" et en ouvrant à Dieu, en allant jusqu'à l'autopromotion des pauvres et de leurs communautés.

Lorsqu'il lançait cette formule en 1617, Monsieur Vincent ne se doutait peut-être pas de toute la richesse qu'elle contenait. Le Concile Vatican II et ses orientations nous amènent aujourd'hui à mieux en mesurer le sens.

Reprenant aujourd'hui les termes de saint Vincent, nous pouvons dire que la mission des "Charités" comporte un aspect socio-caritatif et un aspect pastoral.

***Action sociale - action caritative***

Si l'Etat prend en charge l'action sociale, on remarquera aussi que l'Église ne s'est jamais sentie dessaisi de sa mission dans ce domaine. Elle en a même pris de plus en plus conscience, au fur et à mesure que se développaient les prises en charge de l'Etat.

Voilà pourquoi l'Église élabore une doctrine sociale: elle invite les chrétiens à s'attaquer aux maux qui défigurent l'Homme et à leur cause car on ne peut séparer justice et charité. La charité va au delà de la justice mais la justice est sa première exigence.

Conformément à la visée de leur fondateur, l'action des Charités est toujours à la fois d'ordre social et caritatif. Il ne s'agit pas seulement d'accompagner des personnes en difficulté, mais de construire un monde où tout homme puisse vivre une vie pleinement humaine.

### *Une mission pastorale*

La pastorale est l'ensemble de moyens mis en oeuvre pour annoncer l'Évangile au sein des réalités vécues par les hommes et les femmes d'aujourd'hui.

Pour saint Vincent, il y a toujours union entre assistance spirituelle et corporelle, ces soins apportés aux misères du coeur et du corps doivent aboutir normalement à une élévation spirituelle. Dans le contexte religieux de son temps, il entre dans des précisions qui peuvent aujourd'hui nous étonner.

Le premier mouvement d'évangélisation s'appelle pour nous "charité". C'est d'abord au travers d'un type de relations, d'un état de sympathie (au sens même du verbe grec "sun patein": souffrir avec) que nous avons à exprimer notre foi. Tout passe d'abord par cette relation; c'est là que, bien au delà de nos planifications, l'Esprit agit comme il veut.

Saint Vincent avait le sens aigu de l'appartenance à l'Église, qu'il aimait de toute son âme. Dans son esprit toute activité charitable se situe dans un contexte d'Église. Notre mission pastorale nous conduit donc à une double action:

- être témoins de la charité chrétienne dans le monde
- participer à la construction de l'Église.

Nous sommes à un titre particulier responsable d'une Église servante et solidaire des pauvres. Aujourd'hui, l'Église parle de "nouvelle évangélisation", qui exige cet amour "inventif" dont parlait saint Vincent.

Vincent de Paul n'a pas seulement fixé une mission aux "Charités", il en a aussi précisé le mode d'action qui, aujourd'hui encore, est de:

- Découvrir
- "Être avec"
- Promouvoir
- Agir en équipe
- Agir sur les institutions



L'organisation des "confréries de charité" fut longuement étudiée par Monsieur Vincent. En 1660, peu de temps avant sa mort, il se décida à rédiger une règle générale pour les divers types de "Charités" qui avaient vu le jour sous son impulsion.

Les règlements toutefois ne suffisaient pas. Il fallait un minimum de relations et d'harmonisation. Vincent de Paul demanda à Louise de Marillac de visiter les confréries de la région parisienne; les prêtres de la mission, fondés par saint Vincent en 1625, furent aussi chargés de cette animation.

*Établissez la Charité partout où vous prêchez la mission. Si elle est déjà dans ces lieux, visitez-la, ranimez la ferveur, recrutez d'autres membres. Que votre passage lui donne son renouveau de vie* (Coste, Grand Saint du grand siècle, t. 1, p. 312).

En 1630, Monsieur Vincent recommande un certain nombre de jeunes filles de la campagne à Louise de Marillac pour aider les "Charités" de Paris. Cette expérience devait aboutir à la fondation de la Compagnie des Filles de la Charité. Sans elles, les "Charités" auraient vite langui et se seraient peut-être éteintes.

Grâce à l'action des Pères de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité, les "Charités" se sont multipliées dans le monde.

Aujourd'hui encore cette collaboration continue. Les Pères de la Congrégation de la Mission et les Filles de la Charité s'engagent à fonder des groupes de volontaires dans les pays où il n'en existe pas encore, et coopèrent activement avec les associations existantes. C'est une collaboration fondamentale qui a une motivation profonde, puisque les Prêtres de la Mission, les Filles de la charité et les volontaires de l'AIC ont le même père: il s'agit donc de la même famille.

## *L' AIC dans le monde*

### *Les associations, groupes ou équipes locales*

Les volontaires de la base se regroupent au sein d'associations ou d'équipes locales. Ces équipes qui se situent souvent dans les paroisses, les faubourgs, les centres d'assistance sociale, etc., tendent aujourd'hui à se spécialiser afin de réagir de manière plus efficace face aux problèmes et à la réalité du contexte dans lequel ils vivent.

### *Les associations nationales*

Dans ce souci de s'organiser pour mieux "agir ensemble", les équipes d'un même pays se regroupent au sein d'une association nationale qui a, le plus souvent, le statut d'une fédération.

Les structures des associations nationales varient selon les pays et incluent en général une assemblée générale qui élit une présidente nationale et un conseil national.

Si la structure et l'organisation de ces associations nationales sont variées, leur mission est toutefois bien définie. En effet, toutes les associations nationales:

- sont un lieu de concertation et de réflexion commune;
- informent, forment et animent les associations locales (volontaires de la base) grâce à la diffusion de bulletins et de documents, l'organisation de journées de formation, de rencontres régionales et nationales ainsi que des visites aux différents groupes du pays;
- coordonnent les activités sur le terrain, favorisant les échanges d'information et d'expérience,
- représentent toutes les équipes auprès des institutions de l'Etat et de l'Église et collaborent avec les divers mouvements nationaux.

### ***L'association internationale***

Nous avons vu la façon dont déjà du temps de saint Vincent les "Charités" étaient devenues internationales et nous venons de rapidement évoquer l'histoire des liens qui les unissaient entre eux jusqu'à la création officielle de l'AIC.

Par le biais du Concile Vatican II, l'Église a souligné l'importance du rôle et de la mission des laïcs au sein de l'Église. L'association a alors compris qu'il était temps de remanier ses structures et son travail. Une grande enquête a permis de définir la situation des "Charités" dans le monde et d'entreprendre un vaste travail de mise à jour.

En 1971, au cours d'une session internationale extraordinaire à Rome, en Italie, l'association fut baptisée Association Internationale des Charités. Cette nouvelle appellation inclut l'ancienne appellation de "Charités", indiquant ainsi la volonté d'un renouveau et la fidélité à l'esprit de son fondateur.

Lors de cette réunion extraordinaire, les délégués des associations nationales élurent un Bureau Exécutif international, une présidente internationale et des lignes d'action et de programmes communs furent établis.

L'AIC choisit Bruxelles (Belgique) pour y établir son siège social, diffusa un document de base et organisa des séminaires internationaux (assemblées de déléguées) et régionaux (principalement en Amérique latine et en Europe).

Le siège de l'AIC à Bruxelles est le pivot de l'association internationale. Jusqu'à présent, les présidentes internationales ont été belge, française, italienne et actuellement mexicaine. Le siège permanent demeure à Bruxelles.

En 1976, lors de l'assemblée des déléguées qui se tint à Mexico et qui avait pour thème "de l'assistance à la participation", l'objectif choisi fut la promotion des personnes, avec une attention particulière portée aux femmes, premières victimes de la pauvreté.

En 1990, lors de l'assemblée qui se tint à Assise (Italie), l'AIC se donna des lignes opérationnelles communes à toutes les associations nationales en matière de formation, communication, solidarité et autopromotion.

En 1994, lors de la dernière assemblée des déléguées qui se tint à Antigua (Guatemala), on précisa et développa ces lignes, passant de la solidarité à la culture de la solidarité, de l'autopromotion à la culture de l'autopromotion, et mettant l'accent sur l'action sur les structures.

La prochaine assemblée des déléguées aura lieu en novembre 1998 à Santiago de Querétaro, Mexique.

### ***Structures de l'AIC***

L'Association internationale repose sur deux structures essentielles: l'Assemblée des déléguées et le Bureau exécutif.

*L'Assemblée des déléguées.* Elle comprend les associations membres.

*Le Bureau exécutif.* Il comprend les membres des différentes régions de l'AIC. Il assure la gestion de l'AIC et exécute les décisions prises par l'Assemblée des déléguées. Il se réunit une fois par an.

Le Saint Siège nomme un conseiller ecclésiastique international sur conseil et approbation du Supérieur Général de la Congrégation de la Mission. Le conseiller ecclésiastique et une Soeur, représentante de la Supérieure Générale des Filles de la Charité, participent aux réunions du Bureau exécutif et ont une voix délibérative.

Le Bureau exécutif est assisté par le Comité permanent qui se compose de la présidente internationale, des vice-présidentes et des responsables des services AIC. Ce Comité se réunit deux fois par an.

*Le Secrétariat international.* Il est dirigé par la secrétaire générale, contribue au travail administratif, à la gestion et à l'animation du Bureau exécutif et constitue le centre de communication de l'AIC. Certains Services AIC se retrouvent aussi dans le secrétariat.

*Les Services AIC.* Ils sont dirigés par le Bureau exécutif qui en assure la création et nomme les responsables, ces Services se chargent d'importants secteurs

de travail. Il existe aujourd'hui 7 Services AIC: Bulletin, Étude et Recherche, Finances, Formation, Projets, Relations Publiques et Représentations.

*Le Bulletin international.* Il est publié dans les trois langues officielles de l'AIC (espagnol, français et anglais), il est aussi actuellement publié en allemand, portugais et italien grâce au travail et à la collaboration des associations qui se trouvent en Allemagne, au Brésil et en Italie.

*Les régions AIC.* Pour faciliter l'animation et la formation de ses volontaires, les associations nationales se regroupent par régions et chacune d'elle intègre une animatrice régionale. Ces régions sont: Afrique-Madagascar, Amérique latine, Asie, Europe-Proche Orient et Etats-Unis.

### ***L'AIC dans le monde***

L'AIC est reconnue dans le monde comme étant une OING (Organisation Internationale Non Gouvernementale) et une OIC (Organisation Internationale Catholique).

A ce titre, elle est invitée à assister et à participer à la préparation des grandes conférences et rencontres de portée internationale au cours desquelles elle représente ses associations membres et transmet leur expérience. C'est ainsi qu'au cours de ces dernières années l'AIC a participé aux rencontres préparatoires et à la réunion du Sommet mondial du développement social, aux Conférences mondiales pour l'éducation des adultes et à Habitat II aux côtés d'autres OING, de même qu'elle s'est prononcée lors de la Conférence mondiale sur les femmes, etc.

En tant qu'OING, elle a un statut consultatif auprès de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture) et contribue à divers travaux touchant différents domaines tels que l'alphabétisation, l'éducation des adultes, la décennie pour la culture, la décennie pour l'éradication de la pauvreté etc. Par le biais de l'AIC, l'UNESCO apporte son soutien aux projets sur le terrain, projets réalisés pour les associations membres et mentionnés dans ses publications.

Pour assurer sa présence au niveau international, l'AIC compte sur de nombreuses volontaires spécialement formées, informées et qui sont ses représentantes permanentes auprès des divers organismes internationaux dont les sièges se trouvent à Paris (France), Vienne (Autriche), New York (États-Unis), Strasbourg (France) et Rome (Italie).

Au titre d'OIC, l'AIC est particulièrement reconnue par le Saint Siège. Elle est aussi membre de la Conférence des OIC et participe activement aux groupes de travail de cette Conférence.

Elle est aussi membre de divers Conseils pontificaux et entretient des relations étroites avec notamment le Conseil “Cor Unum”, le Conseil pour les laïcs et le Conseil pour la famille.

### ***Mission de l'Association Internationale***

Il s'agit de garantir la fidélité de ses membres au projet commun défini par saint Vincent de Paul le 8 décembre 1617; projet actualisé en permanence pour qu'il soit clairement exprimé et s'inscrive pleinement dans le contexte actuel.

Pour ce faire, l'AIC poursuit diverses politiques d'action:

### ***Politique d'actualisation de la mission des Charités et d'expansion***

Il s'agit de concrétiser le projet de saint Vincent et d'étendre les “Charités” à tous les pays et toutes les régions du monde. A l'heure actuelle, avec l'appui et la collaboration de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité, de nombreux groupes - espoir de nouvelles associations nationales - se constituent en Afrique, Asie, Amérique latine... Le soutien apporté par les deux autres fondations de saint Vincent est le signe d'un avenir plein d'espoir.

### ***Politique de représentation***

Il s'agit de représenter les Charités auprès des instances ecclésiales et des organismes internationaux.

### ***Politique de développement***

Il s'agit de développer la vitalité des associations nationales et leur capacité à animer leurs équipes ou associations locales pour monter des projets et innover.

### ***Politique de formation***

Il s'agit d'aider les présidentes nationales dans leurs politiques de formation des volontaires, tâche d'une importance croissante dans un environnement de plus en plus soucieux de veiller à l'efficacité. Outre le soutien apporté aux situations concrètes, sur demande de la présidente nationale, l'AIC organise aussi des séminaires et des cours de formation, publie de nombreux documents et met à la disposition des associations le Service AIC Formation.



### ***Politique de coordination***

Il s'agit de promouvoir la création d'un réseau international en organisant des mini-séminaires transnationaux et un travail conjoint.

Au terme de cette rapide présentation, l'invitation de saint Pierre aux communautés chrétiennes: "Rendez compte de l'espérance qui est en vous" prend pour nous toute sa valeur. En créant les Charités, saint Vincent n'a fait que la reprendre.

De quoi s'agit-il, sinon d'édifier "comme des pierres vivantes" un monde nouveau ?

Notre objectif: agir ensemble pour plus de justice et plus de solidarité en étant les artisans d'une dynamique de la charité.

**"Le service des pauvres doit toujours être préféré à toutes choses" (IX, 216).**

N.B.: pour toute information supplémentaire, prière de prendre contact avec le secrétariat international à Bruxelles (Belgique).

#### **Adresse:**

Association Internationale des Charités  
Secrétariat International

rue Joseph Brand 118  
B- 1030 Bruxelles - Belgique

Tel.: (32.2) 245.89.33  
Fax: (32.2) 245.75.65  
E-mail: AIC@euronet.be